

Femu Qui S.A., acteur historique du capital investissement en Corse et Viveris Management, société de gestion de portefeuille pour compte de tiers, ont décidé d'unir leurs efforts afin de doter la Corse d'un nouvel outil régional d'investissement en fonds propres : le FIP Corse Suminà, Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) exclusivement dédié à cette région.

Ce Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) aura pour objectif de contribuer au financement des entreprises corses présentant un potentiel de développement significatif, qu'elles soient en phase de croissance, de transmission ou de création.

Viveris Management poursuit la démarche initiée avec les FIP NEOVERIS Corse 2007, 2008 et 2009, et avec la volonté de mettre son expertise au service du développement économique de la Corse.

Femu Qui S.A. s'inscrit dans le droit fil de son activité historique de capital investisseur dans l'île, avec la volonté d'accroître son expertise et ses moyens au service des PME régionales et de l'emploi.

L'ambition du FIP Corse Suminà est de mobiliser l'épargne locale au bénéfice des entreprises régionales afin de soutenir leurs développements, tout en constituant pour les souscripteurs, en contrepartie d'un blocage de leurs avoirs et d'un risque de perte en capital, une opportunité de placement attractive et une fiscalité immédiatement avantageuse.

ENGAGEZ-VOUS POUR LA CORSE, SOUSCRIVEZ !



50% des investissements en réduction d'impôt*

Vos avoirs seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2018 minimum et jusqu'au 31 décembre 2020 sur décision de la société de gestion.

Souscription limitée

*Voir conditions décrites au point « Réductions fiscales ».

Avertissement de l'Autorité des marchés financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Au 30/06/2010, les taux d'investissement dans les entreprises éligibles aux FIP corses gérés par Viveris Management sont les suivants :

FIP	Année(s) de création	Taux d'investissement en titres éligibles*	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris Corse 2007	2007	67,63 %	31/12/2009
Néoveris 5	2007	64,34 %	31/12/2009
Néoveris 6	2008	16,78 %	30/04/2011
Néoveris Corse 2008	2008	31,56 %	31/12/2010
Néoveris 7	2009	7,30 %	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	0 %	31/12/2011
Néoveris 8	2009	0 %	31/12/2011

* Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-75 du Code Monétaire et Financier.

Droits d'entrée : 5 % maximum du montant souscrit.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximums auxquels est exposé ce type de fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

Frais de fonctionnement du fonds :

Typologie des frais de gestion et de fonctionnement	Assiette	Taux barème
Frais récurrents	Montant des souscriptions sur toute la durée de vie	Taux maximum pouvant être prélevé sur une base annuelle : 4,50 % TTC
Frais de constitution du Fonds	Montant des souscriptions	Taux forfaitaire facturé au Fonds : 1,196 % TTC maximum
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des actifs en portefeuille	Frais réels par transaction	Taux estimé : 0,20 % TTC du montant des souscriptions (moyenne sur la durée de vie du Fonds)
Frais de gestion indirects	Actif net du Fonds	Taux pouvant être prélevé sur une base annuelle : 1,196 % TTC maximum (frais de gestion réels des OPCVM sous-jacents variables entre 0,5% et 4% de leur actif net selon la classification de ces OPCVM sous-jacents)

Le Fonds est placé sous le régime des FIP conformément à l'article L.214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute(s) entreprise(s) habilitée(s) à cet effet par la société de gestion.

La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FIP Corse Suminà seront disponibles sur simple demande aux sièges des sociétés VIVERIS MANAGEMENT et FEMU QUI S.A.

FIP Corse Suminà
S'engager pour la Corse

FIP Corse Suminà
Fonds d'Investissement de Proximité

Souscrivez !*

S'engager pour la Corse

avec un FIP qui vise à :

- Investir dans les entreprises
- Soutenir l'emploi



50% des investissements en réduction d'impôt**

Vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.

*Souscription limitée.

**Voir conditions décrites au point « Réductions fiscales ».

■ Réductions fiscales

Le bénéfice du régime fiscal de faveur est octroyé en contrepartie du blocage des rachats. Ceux-ci seront bloqués (sauf exceptions) jusqu'au 31 décembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 sur décision de la société de gestion.

L'acquisition des parts du FIP Corse Suminà permet de bénéficier :

- D'une réduction d'impôt égale à 50 % du montant de l'investissement réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple.

Exemple pour une personne seule :

- Montant souscrit (hors droits d'entrée) : 12 000 €
- Réduction d'impôt : 12 000 € X 50 % = 6 000 €

- D'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux) pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Montant de collecte cible : 5 M€

Période de souscription : **septembre 2010 à août 2011** (date de 1^{ère} centralisation en décembre 2010)

Montant minimum de part à souscrire : 1 part

Valeur d'une part : 500 €

Droits d'entrée : 5 % du montant souscrit

Valorisation semestrielle au 30 juin et au 31 décembre.

■ Stratégies d'investissement

Le FIP Corse Suminà a vocation à réaliser à hauteur de 60 % minimum des investissements non cotés dans des entreprises corses respectant dans l'exercice de leurs activités les principes fondamentaux définis par le "Pacte Mondial" de l'ONU (Droits de l'homme, normes de travail, environnement, lutte contre la corruption).

Le Fonds intervient de préférence en position de co-investisseur aux côtés d'autres structures de capital investissement régionales et nationales, et principalement, dans des opérations de capital développement et de capital transmission.

Le Fonds pourra investir dans tous les secteurs d'activités de l'économie insulaire. Les critères de sélection des entreprises composant le FIP Corse Suminà sont la qualité de l'équipe dirigeante et managériale, le potentiel de croissance du marché et du secteur, la stratégie de développement, les potentialités de création de valeur. Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates (actions) ou différées (obligations convertibles) dans le capital des entreprises.

■ Composition du portefeuille

Répartition indicative de l'actif du FIP Corse Suminà



Les FIP investissent **60 % de leurs actifs dans des entreprises régionales** répondant à la définition européenne des PME. L'autre partie du portefeuille, soit les 40 % des actifs, est investie en OPCVM monétaires ou obligataires ou produits assimilés (tels que comptes à terme, certificats de dépôt, bons du Trésor français ou autres titres de créance, ce qui peut induire un risque de taux). Si le contexte économique est favorable, Viveris Management pourra orienter la gestion des actifs hors PME régionales vers une diversification plus dynamique (actions cotées ou non, OPCVM actions ou diversifiés). Globalement le Fonds présente donc un **risque de perte en capital**.

■ Une équipe spécialisée

La gestion du FIP Corse Suminà est confiée à **Viveris Management**, société de gestion dédiée au capital investissement régional, établie à Marseille et détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Épargne, conseillée par la Société corse de Capital Investissement, **Femu Qui**, établie à Bastia.

Viveris Management s'est spécialisée dans l'émission et la gestion de fonds de type FCPR (notamment les FCPI et les FIP) et affiche au 15 juin 2010, un cumul de collecte de près de 530 millions d'euros avec 37 véhicules d'investissement. L'équipe d'investissement de Viveris Management dispose de plus de 15 ans d'expérience dans l'univers des entreprises, de l'industrie et du capital investissement. Elle est constituée de 35 professionnels expérimentés, aux compétences pluridisciplinaires (investisseurs, juristes, auditeurs), dont 4 basés à Ajaccio.

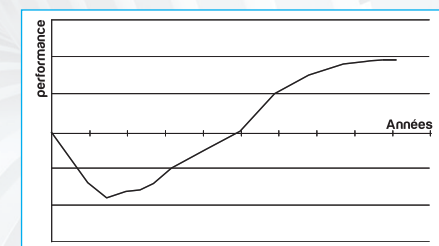
Femu Qui S.A. est l'acteur historique du capital investissement en Corse. Constituée en 1992 par appel public à l'épargne, soutenue depuis 2001 par la Collectivité Territoriale de Corse et la Caisse des Dépôts, ses fonds gérés avoisinent les 10 millions d'euros. Forte de son expérience sur le terrain corse, Femu Qui assurera l'identification des projets d'investissements. Elle dispose d'une équipe pluridisciplinaire de 3 personnes.

Le Fonds dispose par ailleurs d'un comité consultatif composé d'experts indépendants, représentants de la vie économique locale (institutionnels, dirigeants d'entreprises) ayant vocation à émettre un avis sur les projets d'investissement et porter une attention particulière à l'enjeu majeur de la croissance économique régionale corse.

■ Engagement à long terme

Le FIP Corse Suminà est un Fonds Commun de Placement à Risques. D'une manière générale, leurs actifs étant peu liquides, la composition des portefeuilles gérés conduit à organiser une stratégie d'investissement sur le long terme de nature à optimiser les performances de ces fonds. C'est pourquoi vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment matérialisés sous la forme d'une « courbe dite en J ».



Graphique théorique de la courbe en J de tout fonds de capital investissement, sans valeur contractuelle.

Ce graphique ne préseigne pas de l'évolution du Fonds qui comporte un éventuel risque de perte en capital.

Cette courbe traduit tout d'abord une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc.) et donc un risque de perte en capital. Puis, entre la cinquième et la septième année, la courbe affiche une croissance portée par des placements arrivant en général à maturité et pouvant être valorisés (perspective de plus-values latentes et réalisation progressive des cessions des actifs du portefeuille).

L'ensemble des frais liés à la gestion du FIP Corse Suminà, visé dans la notice agréée par l'AMF, figure de manière détaillée au verso du présent document et dans la notice qui vous sera obligatoirement remise lors de votre souscription.